

POLYGAMIE et INTERPENETRATION DES CIVILISATIONS

Dans cette étude, nous nous sommes proposés un double but :

1° Apporter une contribution à un problème général qui occupe aujourd'hui un certain nombre de sociologues. Quelles sont les lois qui régissent les contacts des groupements humains entre eux ?

Il ne s'agit, bien entendu, que d'une investigation précise sur un point particulier de la réalité sociale. D'autres coups de sonde sont nécessaires pour des conclusions plus assurées. Nous espérons donner d'autres résultats dans des études en cours.

2° Faire le point de l'existence d'un phénomène social tunisien, tant au point de vue statique que dynamique. Nous étudions ici la polygamie dans le groupement juif de Tunisie. Un prochain texte sera consacré à la polygamie chez les musulmans de Tunisie.

* * *

Dans l'existence et l'évolution de la polygamie, nous avons la chance de rencontrer un point d'étude particulièrement fructueux pour la mise en lumière des modalités de l'interpénétration des civilisations. D'une part, la polygamie est aujourd'hui strictement incompatible avec les idéologies européennes (1), juridiquement et moralement. D'autre part, la polygamie est, dans le groupe étudié, une institution traditionnelle, ayant statut juridique, encore vécue et encore approuvée de bonne foi par une partie des membres de ce groupe. Quel a été sur cette institution le résultat de la position négative des idéologies européennes ?

Nous avons même espéré un instant avoir l'occasion d'une étude en quelque mesure quantitative de la pénétration de la civilisation du groupement juif par les civilisations européennes. En plus de l'étude par interviews et enquêtes que nous n'avons pas manqué de faire, nous pensions qu'une comparaison de deux ou trois tableaux statistiques, établie à des dates repères (par exemple 1880, 1939 et 1949, c'est-à-dire : l'établissement du Protectorat, la déclaration de guerre, qui marquent deux dates capitales dans l'histoire du groupement en question, et enfin la date de l'enquête) nous aurait fourni la mesure, et en quelque sorte, la vitesse de la pénétration. Malheureusement, sauf pour des faits dont la connaissance est d'un rendement direct et immédiat, les statistiques des phénomènes sociaux sont fort rares en Tunisie. Les chiffres présentés et étudiés dans ce qui suit, nous les de-

(1) Une des dernières grandes philosophies de l'Europe, celle de Hegel, affirme que « le mariage est essentiellement la monogamie, qui est un des principes absolus sur lesquels repose la moralité d'une collectivité », et dans le même texte : « Le mariage est essentiellement monogamie... » (Hegel, « Principes de la philosophie du droit », éd. 1940, p. 144-145). Le philosophe ne faisait qu'un constat de moralité objective valable seulement, bien entendu, pour l'Europe.

vons à nos propres efforts et à l'interprétation du matériel brut que réunit patiemment le très utile service des statistiques (1). Grâce à lui, nous avons pu, tout au moins, faire le point quantitatif de la situation actuelle de la polygamie. Nous avons étudié, trié 2.000 fiches de commerçants (et professions commerciales), 2.000 fiches de petites gens diverses (coiffeurs, comptables, dactylos, petits fonctionnaires), 800 fiches d'artisans (en majorité : artisans du cuir et tailleurs), enfin 310 fiches de membres des professions libérales, soit 5.110 fiches sur une population active de 20.000 personnes environ, c'est-à-dire le quart du groupement. Les résultats numériques de notre travail devraient donc être assez fidèles. Si nous ne pouvons pas mesurer exactement la vitesse de l'évolution de la polygamie, nous pouvons, au moins, nous rendre compte de son intensité à l'heure actuelle. Pour le passé, nous avons dû nous contenter des témoignages : si nous pouvions ainsi nous rendre compte, en partie, de l'état d'esprit des gens au sujet de la polygamie, nous ne pouvions guère avoir que des approximations sans valeur statistique.

La tradition juive est résolument en faveur de la polygamie et tous ceux qui continuent à lire et à commenter la littérature biblique et rabbinique (2) admettent fort bien et pratiquent à l'occasion la polygamie. Cependant, la discussion et même le refus de la polygamie ont toujours existé parallèlement. Déjà dans la Bible, le premier livre de Samuel signale les difficultés du ménage d'Elkana, fils de Joachim, qui avait deux femmes, dont une, sans enfant et jalouse, pleurait sans cesse. Déjà le Talmud avait essayé de régler la polygamie en fixant à quatre (3) le chiffre maximum des épouses, afin d'en satisfaire au moins une par semaine (retenons cette préoccupation de la condition féminine). Et le grand Rabbin Gherson avait même osé l'interdire complètement. Il ne fut pas écouté parce que les conditions sociales ne se prêtaient pas encore à une telle mesure et parce que, disent malicieusement les commentateurs, sa décision était dictée uniquement par ses soucis privés. Il faut noter qu'elle a complètement disparu des communautés d'Europe. Mais il reste que si les deux tendances existent, celle du maintien de la polygamie est certainement de loin la plus importante : la polygamie est parfaitement orthodoxe au point de vue religieux et nous verrons que ce sera souvent l'argument le plus fort en sa faveur. C'est en tout cas le premier chef d'explication de son existence. Or le statut personnel des Juifs de Tunisie reste soumis à la loi mosaïque (4), c'est-à-dire qu'une grande partie de leur vie, et particulièrement tout ce qui relève de la sociologie domestique, est régie par la tradition confessionnelle. La séparation du laïque et du religieux n'ayant pas été effectuée, les Juifs de Tunisie se trouvent dans la même situation juridique qu'avant l'institution du Protectorat; par suite, tout Juif a la possibilité juridique d'être polygame. En Europe, la loi civile a sur beaucoup de points relayé la loi religieuse qui n'oblige plus que la conscience du croyant. Mieux encore, le Juif ne formant pas le fond de la population, la loi civile n'a pas

(1) Dont nous remercions très vivement le Directeur, M. le colonel Bertrand, et ses collaborateurs, MM. les docteurs David et Naccash, qui ont bien voulu nous aider de toute leur connaissance du pays.

(2) Voir Eben Haézer ou code rabbinique (traduction Sautayra et Charleville — 2 volumes, 1868).

(3) Même chiffre limite proposé par le Coran (cité par Henri de Montéty, « Le mariage musulman en Tunisie », éd. Sapi, 1941).

(4) Le statut personnel comprend toutes les dispositions législatives relatives au mariage, à la transmission héréditaire du patrimoine, aux actes civils en général. Cf. Jacques Chalom, « Les Israélites de Tunisie », 1908 — en particulier ch. VI.

cherché à respecter, ni même à épouser ses lois religieuses, comme il arrive généralement dans les pays catholiques (1) pour les individus catholiques. Au contraire, il arrive que la loi civile interdise ce qui est parfaitement autorisé et même recommandé par la loi religieuse : ainsi, bien que la religion juive autorise la polygamie et en fasse même un devoir dans certains cas (levirat par exemple) (2), les Juifs d'Europe se trouvent dans l'impossibilité légale de contracter un second mariage. Cela suffirait déjà, entre autres conditions, à expliquer sa disparition des communautés juives d'Europe et, s'il y a eu évolution de la conscience morale, cette évolution se trouve garantie et sanctionnée par le droit. En Tunisie, le droit n'a pas interdit la polygamie; il est même possible que s'il prenait envie au législateur de s'attaquer à ce problème, il penserait que la majorité de la population étant juive et arabe, le droit ne peut aller contre une institution encore trop largement répandue. Quoi qu'il en soit, actuellement, pour peu qu'il se trouve des individus qui ne désapprouvent pas la polygamie et que les circonstances viennent à leur proposer d'être bigames, ils cessent d'être monogames sans autre problème.

Ceci dit, qui est bigame ou polygame ?

Tout d'abord, une grande coupure : celle des générations. Ce fait présente en réalité deux aspects. Il y a, d'une part, la distinction entre jeunes générations et générations plus âgées, qui est générale et toujours valable dans un même groupement et dans tous les groupements humains. Mais il faut ajouter, d'autre part, que, si le groupement se trouve à un moment de son histoire où la vitesse de l'évolution est particulièrement grande, les différences entre deux générations sont telles que le fossé ne sera jamais comblé par l'âge. Les jeunes générations vieillissant ne ressembleront plus à leurs aînées. C'est le cas du groupement qui nous occupe, que son dynamisme social même nous fait choisir comme objet d'étude. Les générations sont donc séparées par l'âge et par l'histoire, et les jeunes générations d'aujourd'hui ne nous renseignent pas sur les jeunes générations d'hier. Cette distinction nous empêche donc de nous contenter de la lecture de la statistique.

Voici d'abord les âges de douze polygames (sur 30 polygames recueillis dans un lot de 2.000 personnes de professions commerciales; l'âge de 18 autres est douteux) :

Age au 1 ^{er} mariage	au 2 ^e mariage	Différence
25 ans	45 ans	20 ans après
21 »	42 »	21 » »
19 »	34 »	15 » »
23 »	57 »	34 » »
18 »	31 »	13 » »
27 »	46 »	19 » »
27 »	45 »	18 » »
31 »	58 »	27 » »
21 »	50 »	29 » »
16 »	42 »	26 » »
16 »	39 »	25 » »
21 »	45 »	24 » »

(1) Ainsi, la législation civile du mariage n'est, dans certains pays catholiques, que la législation religieuse transposée sur le plan laïque. (C'est pourquoi le divorce est resté si longtemps interdit.)

(2) Sur les rapports entre la polygamie et le levirat, on pourra consulter dans l'étude d'ensemble qui est préparée le chapitre sur le levirat.

Une autre série (professions diverses : employés, coiffeurs, imprimeurs, etc.) nous donne dès l'abord des indications qui confirment ces chiffres :

Age au 1 ^{er} mariage	au 2 ^e mariage	Différence
27 ans	50 ans	23 ans après
18 »	59 »	41 » »
21 »	49 »	28 » »
21 »	36 »	15 » »
23 »	43 »	20 » »
		etc...

On peut en tirer déjà quelques conclusions : les polygames sont des plus de 40 ans et ils ne se remarient qu'une vingtaine d'années après leur premier mariage, sur le tard. Pourquoi ? On ne peut faire que des hypothèses. La plus plausible est que deux ménages coûtent cher et que le candidat à la polygamie doit attendre une situation économique qu'il n'a pas toujours quand il commence à travailler. Cependant, cette explication ne suffit pas à elle seule, car pourquoi les gens fortunés ne prendraient-ils pas deux ou trois femmes dès leur jeunesse ? Nous verrons bien souvent que les conditions économiques sont généralement nécessaires mais non suffisantes. Il est possible aussi que cet âge corresponde à la ménopause chez leur première épouse et aussi, plus simplement, au « démon de midi ».

Cependant, cette distinction, intéressante à d'autres titres, ne nous renseigne pas sur le problème qui nous occupe, c'est-à-dire la pénétration du groupement par la civilisation occidentale. Car, qui nous dit que les jeunes générations d'aujourd'hui ne fourniront pas plus tard leur contingent de polygames ? S'il n'en est pas ainsi, à la distinction jeunes-vieilles générations, il faut ajouter, avons-nous dit, la distinction nouvelles-anciennes générations.

Nous avons noté qu'il nous a été impossible de confronter des statistiques établies à des époques différentes. Il fallait recourir à l'enquête orale : elle est tout-à-fait éclairante. Les personnes de moins de quarante ans de tous les milieux professionnels refusent de se considérer comme des bigames possibles. L'idée les fait généralement sourire, ils seraient ridicules vis-à-vis de leurs amis et odieux vis-à-vis de leur femme. Jugeraient-ils sévèrement un de leur amis qui prendrait une seconde femme ? Oui, certainement. Que penseraient-ils d'un jeune homme qui se remarie ? Il doit être sans éducation ou tout au moins très vieux jeu. En bref, pour eux la bigamie est une survivance ou une immoralité. Cela, c'est le refus conscient, raisonné. Si la bigamie revient quelquefois dans les conversations, on en plaisante comme d'une bonne farce (ou d'une menace peu sérieuse à l'égard de sa femme). Mais la plaisanterie n'a pas le goût qu'elle aurait en Europe, car après tout elle peut se réaliser chez certains. Et il faut bien penser que ceux-là, blâmés par avance par la moralité nouvelle, se gardent bien d'avouer qu'un jour, peut-être, l'âge venant, ils chercheraient une deuxième femme. Peut-être ne se l'avouent-ils pas à eux-mêmes encore ? Néanmoins, c'est une aberration, de l'avis de tous les membres des nouvelles générations que nous avons pu questionner. Elle n'est pas cependant du domaine de l'impossible : pour qu'elle le fût, il faudrait, nous l'avons dit, une impossibilité juridique. Il est significatif enfin que les jeunes femmes n'aient pas que les hommes parlent de la polygamie.

La différence dans les réponses est extrêmement nette quand on change de classes d'âges. A partir des générations de quarante ans environ, la bigamie devient un événement toujours possible, non scandaleux en soi, vis-à-vis duquel on peut prendre une position négative ou positive sans prétendre juger sérieusement les autres. Il est encore plus significatif que, là encore, les femmes prennent position contre, beaucoup plus nettement que les hommes, ou si elles admettent la bigamie, c'est résignées à un

état de fait contre lequel elles n'envisagent pas de révolte possible. Les femmes semblent avoir pris conscience qu'il s'agit d'un avantage spécifiquement masculin et que l'autorisation religieuse n'est que la légalisation d'une injustice (« ce n'est sûrement pas Dieu qui l'a voulu, mais les rabbins », m'ont-elles affirmé (1). Cependant, il s'agit plus pour elles d'une injustice que d'un scandale moral, leur refus n'est pas une indignation mais une revendication.

On a déjà remarqué que l'amour-passion pour un être unique et irremplaçable n'a pas toujours existé et l'on peut dire que la bigamie n'est un scandale que si la femme est estimée et s'estime psychologiquement unique. S'il est admis que l'on puisse aimer deux femmes à la fois (surtout si l'amour est essentiellement considéré sous un aspect charnel), cela peut avoir des conséquences fâcheuses pour la vie de tous les jours, mais on ne peut considérer que cette position résulte d'un vice. Et la polygamie n'est pas jugée comme un vice.

Chez les hommes de plus de quarante ans, on trouve toutes les nuances du jugement : la condamnation franche (nous verrons un peu plus loin dans quel cas), l'excuse, l'approbation franche. Il y a d'abord le grand motif, le plus solide, appuyé sur toute la tradition, intacte sur ce point : le devoir de tout Juif d'avoir des enfants (2). Par conséquent, si la première femme est restée stérile, la bigamie non seulement n'est pas un vice, mais encore un devoir. La plupart des hommes interrogés (3) nous ont affirmé que la bigamie reposait essentiellement là-dessus et leur insistance consciente ou inconsciente à justifier la polygamie par les motifs religieux (la continuité familiale et la postérité) est en elle-même fort significative : ils éprouvent le besoin de justifier l'institution polygamique par autre chose qu'elle-même. Que vaut cette justification ?

Ici, les statistiques sont précieuses et nous croyons avoir la chance d'en posséder d'à peu près correctes : en effet, un Juif peut oublier de noter qu'il a une seconde femme sur un questionnaire dont on ne sait trop quelle sera l'utilisation, mais il ne peut oublier de noter l'existence de ses enfants. D'obscurcs superstitions, qui influencent même les gens cultivés, l'en empêchent : ce serait traiter le vivant comme un mort et, par suite, attirer la mort sur lui.

Dans la première série (professions commerciales), sur 30 bigames, il y en a 7 qui ont convolé en secondes noces pour n'avoir pas eu d'enfants de la première femme ou pour avoir perdu les enfants du premier lit.

Dans la deuxième série (diverses petites gens), sur 10 bigames, il y en a deux pour manque d'enfants (il faut compter 2 sur 9, une fiche étant douteuse).

Dans la troisième série (artisans), sur 9 bigames, on en trouve deux pour manque d'enfants, c'est-à-dire exactement la même proportion que pour la deuxième série.

Ainsi, un peu moins du tiers des bigames le seraient devenus pour des raisons religieusement légitimes et en quelque sorte désintéressées, éloi-

(1) Nous avons jugé inutile de transcrire les réponses, tant orales qu'écrites, que nous avons obtenues. Mais chacune de nos affirmations repose, bien entendu, sur la confrontation d'un grand nombre de matériaux. Nous nous expliquerons sur les méthodes employées dans une introduction générale à l'ouvrage que nous préparons.

(2) Cf. Deuteronome, ch. XX à XXIV, doctrine du « croissez et multipliez ».

(3) C'est l'explication la plus fréquemment proposée dans les réponses aux questionnaires.

gnées des soucis hédonistes : la proportion est certainement importante et doit entrer dans une explication de la survie de la polygamie. Nous avons trouvé les mêmes préoccupations et les mêmes arguments chez les Musulmans que nous avons interrogés (un Musulman riche et cultivé, n'a pas d'enfants de sa première femme; c'est elle-même qui va chercher une jeune vierge et la lui présente. Et comme il n'a pas d'enfants non plus avec la seconde, il emploie une grande partie de sa fortune à édifier une école qui portera son nom. Ainsi son nom ne disparaîtra pas). Mais il est clair que ce n'est pas une explication suffisante (1). Et quand on questionne avec insistance, quand on varie les témoignages, on obtient les autres motifs. Un rabbin de 60 ans m'a déclaré avec beaucoup de franchise : « Ceux qui condamnent la polygamie sont des hypocrites, elle n'est pas interdite par la religion. Et, ajouta-t-il, celui qui en a les moyens, pourquoi n'en profiterait-il pas ? » Retenons la condition économique soulignée par le rabbin; cette condition est devenue un critère juridique. Le tribunal rabbinique exige que l'époux puisse nourrir les deux femmes. Il est cependant notable que ceux qui approuvent la polygamie tentent en général de la justifier : il semble qu'ils se croient obligés d'en rendre compte au nom d'autres valeurs que leurs valeurs traditionnelles. Et ces valeurs, apparues clairement dans leur ciel moral, sont évidemment les valeurs européennes. Par exemple, ils cherchent à montrer que la polygamie légale chez eux, ne diffère pas sensiblement de la situation de fait en Europe : car, disent-ils, en quoi est-il plus scandaleux d'être polygame que de prendre maîtresse ? Et agressifs, comme tous ceux qui ont honte, ils surcraquent : l'adultère est certainement plus immoral que la bigamie (2). Il entraîne toutes sortes de mensonges (3) et la situation de la seconde femme reste instable. Et, en fin de compte, il y a numériquement plus de ménages à trois en Europe que chez eux. Pourquoi ne pas épouser la seconde femme, lui assurer sa nourriture et goûter son plaisir en paix ? Ne nous y trompons pas : ce faisant, ils ne jugent pas l'Europe avec des yeux d'Orientaux, mais se jugent eux-mêmes avec des yeux d'Occidentaux de mauvaise conscience.

Cette conclusion se trouve confirmée quand on examine le problème sous l'aspect culturel, qui vient se conjuguer d'ailleurs avec celui de la topographie en classes d'âges. La distinction profonde des générations repose en partie sur la différence des cultures : il y a chez les jeunes générations un recul considérable de la culture traditionnelle au profit de la culture

(1) Et les auteurs qui s'en tiennent à l'interview sans passer par la vérification statistique sont trompés par les protestations des personnes interrogées.

H. de Montéty affirme : « La polygamie ne s'est jamais développée dans les villes, où elle n'aurait eu d'autre mobile que la sensualité masculine; les citadins n'y recourent que si leur première femme ne leur a pas donné la progéniture désirée. » (Op. cité, p. 132). La statistique nous montre précisément que la polygamie existe dans les villes et pour d'autres raisons que le désir de progéniture.

(2) Rappelons que l'adultère est proscriit par la religion juive, si la polygamie est permise (6^e et 9^e commandements).

(3) P. Lapie (« Les civilisations tunisiennes », p. 137) rapporte le même raisonnement chez les Musulmans.

Cet auteur, cédant à la tentation d'une classification qui lui paraît évidente — mais la sociologie doit se méfier des évidences — rapporte la polygamie des Juifs au culte de la famille et celle des Musulmans à la recherche de la volupté (pp. 123 à 138). Un examen objectif statistique de la situation actuelle de l'institution polygamique nous montre que les deux motifs existent chez les deux populations et dans les deux cas le motif religieux n'est pas prédominant.

européenne, culture au sens très large : instruction scolaire, lectures, cinémas, etc. Sur le point précis de la polygamie et de l'infériorité de la femme, on peut envisager ce que représente une séance de cinéma quasi-hebdomadaire où la « trahison de l'homme » provoque tout autant de drames que celle de la femme. On était habitué en pays de civilisation orientale à considérer les erreurs de la femme comme un crime punissable des sanctions les plus épouvantables, celles de l'homme comme de petites incartades sans importance. (Il serait fort intéressant par exemple d'étudier les thèmes nouveaux qui triomphent dans le jeune cinéma égyptien en opposition avec les interdits et les us de la civilisation traditionnelle). Chez beaucoup de jeunes gens, la cristallisation de leur idéal humain emprunte les traits de tel ou tel acteur ou actrice de cinéma, et nous sommes persuadés que les mœurs de ces héros influencent beaucoup, consciemment ou inconsciemment, celles de leurs admirateurs.

Sur une question précise, les statistiques se révèlent encore précieuses comme moyen de vérification des enquêtes orales. Si l'influence de la culture est réelle, nous devrions voir une baisse en flèche du chiffre de la polygamie chez les individus de culture fortement occidentalisée. N'ayant aucun moyen de contrôler cette culture, nous l'avons cherchée sous son aspect légal et officiel : autrement dit, chez les individus possédant un diplôme et exerçant une profession libérale. Le recensement de 1946 (1) révèle 1.781 Juifs exerçant une profession libérale pour l'ensemble de la Tunisie. Nous avons consulté les fiches de 310 personnes; si nous tenons compte des femmes, assez nombreuses particulièrement dans les métiers d'aide (dans un premier paquet que nous avons trié il y avait par exemple plus d'infirmières que d'infirmiers) et dont nous n'avons pu avoir le chiffre exact, on voit que nous avons respecté le principe du sondage au 1/5 que nous nous sommes imposé. Le résultat de cet examen est le suivant : nous n'avons trouvé aucun cas de polygamie dans cette catégorie de la population juive. Nous n'avons pas le droit évidemment de conclure que si l'on s'imposait de dépouiller toutes les fiches de gens exerçant une profession libérale, on ne rencontrerait pas de cas de polygamie. Mais il est fort probable que ce ne serait jamais que des exceptions que la psychologie individuelle expliquerait mieux que la sociologie. Au demeurant, on nous a signalé un bigame, instituteur de langue française : ce seul cas de notre connaissance s'explique par le désir chez lui d'avoir des enfants après plusieurs années de stérilité de la première épouse. Et s'il n'y a pas eu de divorce, comme on l'objecte immédiatement, c'est que la première femme n'ayant aucun moyen de subsistance, l'instituteur au contraire a cru qu'il y aurait malhonnêteté à abandonner cette femme.

Ainsi, la statistique confirme que le recul de la polygamie est lié à la pénétration de la culture européenne. S'il est déjà instructif de voir qu'aucun avocat, professeur, médecin, notaire, pharmacien de la série n'est polygame, il est encore plus remarquable de noter que la polygamie est abandonnée par ceux qui, même sans diplômes, vivent dans des milieux de culture occidentalisée : les clercs et secrétaires de ces avocats, les préparateurs en pharmacie, les aides médicaux de toutes sortes, etc. Ceci nous permet de supposer, sans trop de risques, qu'il en est de même pour les personnes d'autres professions mais de culture suffisamment occidentalisée. Nous aurons l'occasion de vérifier cette hypothèse en étudiant la question sous d'autres angles.

(1) « Annuaire Statistique de la Tunisie », publication du Service Tunisien des Statistiques.

Que le recul de la polygamie tienne à la pénétration de la culture européenne et non à la culture tout court, nous avons pu le vérifier sur le double plan de l'enquête et de la statistique. Nous avons dit que les rabbins qui représentent en même temps la religion et l'intellectualité dans la tradition ne sont pas opposés à la polygamie. La statistique nous montre également qu'ils la pratiquent fort bien. Un rapide triage nous a révélé un chiffre étonnant : 5 rabbins, sur une série de 12, sont polygames. Malheureusement, ce chiffre est dépourvu de signification immédiate et apparente. Car les fiches des rabbins se trouvant noyées au hasard de tous les relevés de recensement, nous n'avons pu en avoir ni le chiffre total, ni le pourcentage. Il se peut que le dépouillement change complètement l'importance de ce chiffre. D'autre part, l'absence d'un consistoire et d'un corps ecclésiastique officiel a pour conséquence que le titre de rabbin est porté avec quelque fantaisie, au gré de quiconque a quelque connaissance des textes sacrés et quelque prétention. Les fidèles acceptent et entretiennent la confusion en enveloppant dans le respect dû aux prêtres tout ce qui touche de près ou de loin aux rites : le notaire, le chantre et jusqu'au simple égorgeur de poulets. (Ce trait est d'ailleurs significatif de l'étalement et par suite de l'impureté du religieux). Cependant, nous pouvons au moins affirmer que la culture traditionnelle ne comporte aucune inhibition de la polygamie.

Au contraire, il apparaît que le recul de la polygamie tient à la pénétration de la culture occidentale et, d'autre part, au recul de la culture hébraïque et rabbinique. En effet, si la polygamie est une institution des pays orientaux et si la situation géographique des Juifs vivant en pays arabe suffisait déjà à expliquer sa survivance, il reste que l'influence de la société arabe vient se conjuguer avec celle toujours vivace de la Bible et du Talmud dont la lecture et la discussion continuelles forment la base de la culture des Juifs du ghetto. Il y a une liaison profonde de l'influence musulmane et de la tradition juive et cette liaison est telle que ce complexe est vécu maintenant comme un tout organique. La pénétration du judaïsme de Tunisie par l'Occident se fait tous les jours et nous pouvons y saisir l'aspect dynamique de l'interpénétration. L'interpénétration judéo-arabe est aujourd'hui probablement achevée et la civilisation des Juifs de Tunisie est une civilisation judéo-arabe. Une étude des rapports entre les deux groupements nous donnerait les aspects de la phase dernière d'une interpénétration (1).

Tout comme dans les civilisations locales, la polygamie est, nous l'avons vu, de bonne tradition dans la Bible et dans le Talmud. L'histoire d'Abraham épousant sa servante en secondes noces, malgré le respect qu'il avait pour sa première femme, est bien connue (2). Elle a bonne presse, car c'était pour la bonne cause : la première était stérile, et l'enfant, la continuité familiale, sont sacrés. Mais il y a aussi l'autre tradition, aussi connue ; Jacob épouse deux sœurs qui lui donnent toutes les deux des enfants (3). Or, le recul de la culture rabbinique et biblique est considérable chez les jeunes générations. La culture rabbinique tend à devenir une culture de spécialistes, même pour des détails de la vie courante : il est très fréquent aujourd'hui qu'un jeune Juif ignore, par exemple, la correspondance entre le calendrier juif et le calendrier européen (4). De ce fait, il ne sait plus

(1) Nous étudions dans d'autres chapitres, à propos d'autres institutions, cette phase de l'interpénétration.

(2) Genèse 20, 21.

(3) Genèse 29, 30.

(4) Le calendrier juif est lunaire, d'où un décalage constant et la nécessité d'établir des correspondances.

à quelle date tombe l'anniversaire de la mort de son père (date capitale) ou les fêtes religieuses. Il a visiblement abandonné le temps du ghetto pour celui de l'Europe et, comme la vie religieuse reste rythmée sur le temps traditionnel, il s'en remet aux érudits. Or, une culture qui de plus en plus passe exclusivement aux mains des spécialistes est évidemment en grand danger. Ainsi les générations sont séparées par la culture au moins autant que par l'âge, sinon davantage.

Mais la culture dépend d'autres conditions, celles du lieu. En effet, les pénétrations culturelles sont infiniment plus puissantes dans les villes où existent cinémas, bibliothèques et de nombreuses écoles, où les Européens sont plus nombreux et les contacts humains plus fréquents. Ceci est vrai surtout à Tunis qui est, au fond, la seule grande ville de la Tunisie. La statistique nous donne pour 1946 les chiffres suivants (1) :

Tunis-Ville	: 34.193 habitants juifs
Tunis-banlieue	: 8.007 » »
Ensemble de la Tunisie	: 70.971 » »

Il est inutile, nous a-t-il semblé, de faire la distinction entre Tunis et sa banlieue sur le point de la pénétration culturelle. On peut donc constater que 42.000 personnes sur 70.971 de religion juive vivent à Tunis, soit 4/7 (58 %) de la population juive. Notons qu'il s'agit de la population exclusivement de nationalité tunisienne. Les divers services de recensement ont pris l'habitude de porter sur les listes des Européens les Juifs naturalisés Français, Italiens ou Anglais, ce qui est exact au point de vue juridique mais fâcheux pour le sociologue. En effet, les différences de civilisations et les problèmes qu'elles soulèvent n'ont pas disparu quand des gens ont changé de nationalité et d'administration. Et il devient impossible d'atteindre, par la statistique et le recensement, des naturalisés qui sont dorénavant perdus parmi leurs nouveaux concitoyens. Néanmoins, pour le problème particulier qui nous occupe, il se trouve fort heureusement que le point de vue juridique coïncide avec le comportement social effectif. En effet, si les naturalisés échappent aux obligations de la loi mosaïque, ils n'ont plus droit à la polygamie. Par suite, si les chiffres précédant ne comprennent pas les Juifs naturalisés (Français et autres), ils ne comprennent sûrement pas non plus les polygames. Pour en venir à la topographie de la polygamie, un classement par régions nous a donné les indications suivantes :

1^{re} série	30 polygames
de Tunis (ville et banlieue).....	7 »
de l'intérieur	23 »
2^e série	10 polygames
de Tunis	4 »
de l'intérieur	5 »
douteux	1 »
3^e série	10 polygames
de Tunis	7 »
de l'intérieur	3 »

Ainsi, sur 50 polygames (sur près de 5.000 fiches prises dans toute la Tunisie) on trouve 18 habitants de Tunis (ville et banlieue) et 31 habitants

(1) Chiffres publiés par le Service Tunisien des Statistiques.

des contrôles civils de l'intérieur du pays. La proportion est édifiante. Alors que la population juive de Tunis totalise les 58 % de la population juive totale, elle ne comprendrait, si évidemment l'extrapolation des chiffres est valable, que 30 % des polygames. Au contraire, la population de l'intérieur, qui ne comprend que les 42 % de la population juive totale, contient les 64 % des polygames. Autrement dit, en égalisant les pourcentages, on verrait que le rapport réel des densités est de 1 pour trois. Il y a proportionnellement trois fois moins de polygames à Tunis qu'à l'intérieur. Et si l'on voulait pousser l'étude dans le détail, elle se révélerait certainement encore plus instructive. Nous nous sommes arrêtés là, parce que les chiffres s'effritaient et qu'il aurait fallu pousser notre enquête plus loin que nous ne l'avions prévu. Mais déjà les conclusions sont évidentes. Ainsi, dans la première série, nous avons trouvé quatre polygames à Djerba contre sept à Tunis. Or, il y avait en 1946, 4.294 Juifs à Djerba contre 42.200 à Tunis, soit assez exactement le 1/10. Ainsi, alors que le rapport des chiffres des polygames est de 4/7, celui des populations globales est de 1/10. Et cela s'encadre parfaitement dans notre propos, puisque l'île de Djerba abrite une population juive qui, plus que partout ailleurs, reste attachée à ses traditions et à sa culture première. Djerba étant une des positions extrêmes de non-pénétration, on pourrait avoir un aperçu chiffré de ce qu'a été l'évolution de la polygamie sous l'influence de la pénétration. Toutes conditions égales, puisque le chiffre de la population juive djerbienne est le 1/10 de celui de Tunis, il faudrait multiplier le nombre des polygames de Djerba par 10 pour avoir la densité comparée de la polygamie tunisienne et djerbienne; on obtiendrait 40 et 7 ou encore, si l'on prenait pour base le chiffre de 100, on pourrait dire que le chiffre des polygames à Tunis n'est plus que le 17,5 % de ce qu'il est à Djerba, et peut-être dans l'ensemble du pays avant la pénétration intensive de l'Occident.

Avec l'étude des conditions économiques, nous espérons faire le tour complet de tous les aspects de la polygamie. Ce dernier point n'est certes pas le moins important, au contraire. Nous verrons de plus qu'il éclaire également les précédents, tant il est difficile de procéder analytiquement en sociologie sinon provisoirement et abstractivement. Dans quels milieux économiques se recrutent les polygames ?

A première vue, il pourrait sembler que la polygamie soit une affaire de possibilités économiques, et c'est l'opinion la plus répandue. Avant que nous commençons cette étude, on nous disait généralement que les polygames étaient en bref des hommes qui pouvaient « se payer » plusieurs femmes, bien entendu dans une société où la femme était considérée comme un objet de plaisir ou de rendement. Et il est vrai que ce point de vue était probablement valable pour le passé. Nous pouvons ajouter que telle est l'opinion actuelle des vieux Juifs que nous avons questionnés. Ne subsiste plus cependant que la femme objet de plaisir. La polygamie, calcul économique dans le passé, n'est plus qu'un luxe dans le groupement qui nous occupe. En effet, la femme est consommatrice et ne travaille pas. (La situation n'est probablement pas identique dans les campagnes, chez les Musulmans). Nous faisons mention plus haut du type de ces réponses : « Celui qui peut se payer deux femmes, tant mieux pour lui ! » C'est un luxe permis à ceux qui en ont la possibilité économique.

Or l'étude statistique, confirmée par un examen plus étendu et plus nuancé de la conscience collective du groupe, nous montre que la question est plus complexe qu'il n'y paraît. La classification des fiches de recensement par catégories professionnelles nous a appris que 2.000 commerçants (et tenants des professions commerciales) comprenaient 30 polygames, que 2.000 personnes de petites et moyennes conditions (coiffeurs, imprimeurs, petits fonctionnaires...) comprenaient 10 polygames, que 800 artisans (du cuir,

tailleurs...) comprenaient 9 polygames et que 300 intellectuels de culture occidentale (professions libérales : avocats, médecins, pharmaciens...) aucun polygame. Nous avons déjà vu la signification de l'absence des polygames dans la dernière série et tout l'intérêt d'une pareille constatation. Mais les autres séries et leurs comparaisons ne sont pas moins révélatrices. Tout d'abord, le nombre des polygames de petites et moyennes conditions est plus élevé qu'il n'y paraît au premier abord; par rapport à celui des commerçants, parmi lesquels se trouvent le plus fréquemment les gens fortunés, il atteint le 1/3. Il est possible, cependant, que la conclusion ne puisse être rigoureuse, car, pour un classement économique sûr, il aurait fallu avoir d'autres sources que celles d'une déclaration libre. Malheureusement, on ne trouve rien en Tunisie qui puisse nous donner des indications certaines sur la fortune des gens. Il faut donc nous en tenir à ces approximations; s'il ne fait aucun doute que les commerçants sont dans l'ensemble beaucoup plus riches que les autres individus, il est possible que tel employé ou tel coiffeur ait des moyens plus importants qu'il n'y paraît. Quoiqu'il en soit de l'importance du chiffre des polygames dans cette série, on peut admettre que la fortune reste un facteur primordial. Ceci est confirmé par un détail fort intéressant; on ne trouve pas de polygames proprement dits dans cette série, mais exclusivement des bigames. Il est donc clair que si quelques-uns peuvent arriver au luxe de deux femmes, aucun ne peut atteindre davantage.

Plus intéressante encore est la considération du nombre des polygames artisans : 8 polygames sur 800, ce qui revient à dire, si l'on accepte l'extrapolation, 22,5 pour 2.000. La différence importante entre ce pourcentage et celui des polygames dans la deuxième série (10 pour 2.000) peut surprendre. L'artisan est, bien sûr, un petit patron qui possède une boutique et un aide ou deux. S'il est habile et travailleur, son niveau de vie est certainement plus élevé que celui des employés et des petits fonctionnaires. Mais la différence entre les deux séries ne va certes pas du simple au double. Il faut donc trouver, à côté du motif économique, un complément d'explication. Là encore, nous croyons le trouver dans la culture. L'artisanat reste traditionaliste, généralement fidèle à un quartier de travail, à des recettes routinières, à un état d'esprit corporatif. Dans la deuxième série, au contraire, il y a une pénétration culturelle et économique. — dans le sens où économie est aussi culture, — beaucoup plus grande. L'employé, le petit fonctionnaire, le comptable participent d'un système économique généralement étranger à la tradition. Ils ont des contacts très fréquents avec des gens de culture étrangère. Ainsi, leur faiblesse économique et leur ouverture culturelle agissent simultanément dans le sens du recul de la polygamie. Au contraire, leur situation économique meilleure et leur vie culturelle moins ouverte, favorisent également la polygamie chez les artisans.

Si l'on songe à comparer la troisième série avec la première (commerçants), on ne trouve pas moins d'enseignements. En effet, si l'écart entre le chiffre des polygames dans la troisième série et la deuxième série paraissait trop fort, l'écart entre la troisième série et la première paraît trop faible : 22,5 pour 2.000 et 30 pour 2.000. Or, la situation économique des commerçants est dans l'ensemble beaucoup plus prospère que celle des artisans. Et certes, la faiblesse de la différence entre la troisième et la deuxième série est beaucoup plus frappante que son importance entre la troisième et la première série. Là encore, à côté du facteur économique, il faut proposer l'autre source d'explication : la culture. Les deux raisons ne sont d'ailleurs en rien incompatibles, au contraire; ce sont les milieux économiquement les plus prospères qui peuvent se permettre le luxe d'une culture importante, qui peuvent envoyer leurs enfants dans les écoles et les facultés, qui peuvent recueillir le fruit de la culture française sur place. Certes, le pourcentage des polygames est le plus élevé chez les commerçants, mais c'est

que les commerçants ont une possibilité infiniment plus grande que les autres d'être polygames. Et au contraire, ce qui est frappant, c'est que l'écart de leur pourcentage par rapport à celui des autres séries ne soit pas plus élevé (nous avons remarqué qu'il ne dépassait pas le triple pour la catégorie la plus pauvre); c'est que, à côté de leur potentiel économique, ils sont les plus aptes à la culture nouvelle d'où la polygamie est proscrite. De cette explication, on trouve en quelque sorte une preuve par différence dans un événement qui se renouvelle suffisamment pour être significatif. Une des premières manifestations de puissance des enrichis est quelquefois de se remarier. Le fait m'a été certifié comme patent et comme assez caractéristique de la mentalité du nouveau riche. Pourquoi ? On assiste ici à un accroissement brusque des possibilités économiques sans l'inhibition culturelle qui les accompagnait chez les bourgeois de souches suffisamment anciennes. ●

CONCLUSION

De cet examen de la situation actuelle de la polygamie, nous allons essayer de tirer deux groupes de conclusions : d'une part, sur le problème de la polygamie; d'autre part, sur le sujet plus général de l'interpénétration des civilisations.

I

La population juive de Tunisie est une population de monogames avec un certain pourcentage de polygames. Nous avons sans cesse parlé de polygames, parce que le terme, plus étendu, était plus commode en fait; il faudrait dire un pourcentage de bigames avec quelques cas de trigames. Nous n'avons rencontré aucun cas de polygames ayant plus de trois femmes (1). (Par contre, nous avons déjà rencontré des polygames à quatre épouses dans un dépouillement encore inachevé de fiches de Musulmans). Dans la première série, nous avons trouvé trois trigames sur trente polygames, donc exactement le 1/10; dans la deuxième série (petite et moyenne conditions), aucun trigame; dans la troisième série (artisans), un trigame. (On a vu que la quatrième série (professions libérales) ne comporte aucun polygame.) Par conséquent, quatre trigames sur 5.000 personnes, soit 0,8 pour 1.000.

Quels sont maintenant les pourcentages trouvés et quelle est leur valeur ?

La réponse globale, pour l'ensemble de la population (70.991 personnes au recensement de 1946) est de 2,81 pour 1.000. Mais ce coefficient n'a pas de réelle valeur, car la population considérée dans son ensemble comprend des personnes par rapport à qui le phénomène de la polygamie n'a aucun sens. Il faut établir le pourcentage par rapport à la partie de la population susceptible de fournir des polygames : c'est-à-dire la partie adulte du sexe masculin. Nous ne disposons que du chiffre de la partie active dans son ensemble, sexe masculin et féminin. Mais la proportion des femmes ayant une profession homologuée se trouvant être trop faible, nous pensons pouvoir travailler sur ce chiffre. Nous obtenions ainsi le pourcentage de 10

(1) Cependant, il ne s'agit que de l'état actuel de la polygamie. Dans le passé, on devait certainement trouver des épouses en plus grand nombre. Si le Talmud a essayé de limiter ce nombre à quatre, c'est qu'il était dépassé souvent.

pour 1.000 (1), ou 1 pour 100. En toute rigueur, il ne faudrait pas oublier toutefois que ce chiffre est le résultat d'une extrapolation qui, comme telle, contient des risques d'erreur. Par exemple, si le nombre des femmes ayant une profession définie est probablement très faible, il reste que nous ne le connaissons pas. Quoi qu'il en soit, ce pourcentage est l'expression probable de la vérité et nous voyons combien un pourcentage sur l'ensemble de la population aurait été infidèle.

Et là encore, ce chiffre serait-il bon qu'il serait encore trop global. Pour avoir une vue exacte de la situation, il fallait trouver des pourcentages plus nuancés, ce que nous avons fait. Et nous avons vu quelles variations considérables il y avait lorsqu'on passait d'une classe d'âge à une autre, d'une région géographique à une autre, d'un milieu à un autre milieu social. Quelle influence peut avoir sur le comportement d'un médecin le fait de l'existence d'un pourcentage de 15 pour mille, soit 1,5 pour 100, de polygames chez les commerçants, quand il n'y a aucun médecin bigame ? Le mélange de deux catégories sociales ne donne aucun résultat intéressant et, à l'intérieur d'une catégorie sociale, l'annonce du second mariage d'un commerçant peut faire hausser les épaules à un autre commerçant. Nous avons noté la nécessité méthodologique de la synthèse, on voit ici combien une vue analytique reste indispensable dans de nombreux cas.

Autrement dit, il fallait préciser qui est polygame ou, plus exactement, si on trouve des polygames dans tous les milieux, tracer des courbes d'intensité. Nous avons pu voir que la polygamie allait en décroissant quand on se rapprochait de la grande ville et en croissant quand on s'enfonçait à l'intérieur du pays. Nous avons vu également qu'elle est fonction de l'âge et du milieu social et professionnel. La prospérité économique en est une condition positive et elle varie proportionnellement à cette prospérité, mais cette proportionnalité est masquée et combattue par un phénomène inverse : la culture occidentale, qui trouve également dans la prospérité économique la condition positive de sa pénétration et de son développement. Or, culture occidentale et polygamie sont inversement proportionnelles. La polygamie est une institution de la culture traditionnelle, elle tend à disparaître sous la poussée de plus en plus victorieuse de la culture occidentale : refusée catégoriquement dans la morale de la culture nouvelle, elle n'a pu trouver aucun compromis, aucun déguisement qui lui permette de s'adapter pour vivre, comme nous le verrons pour d'autres institutions. Il est probable que nous ne décrivons ici qu'une agonie sans rémission.

II

Bien entendu, les quelques enseignements sur les modalités de l'interpénétration des civilisations qui nous semblaient se dégager de cette étude doivent être considérés comme provisoires, en attendant leur confirmation ou leur infirmation par d'autres coups de sonde dans le complexe social. Ceci dit, nous avons remarqué, entre autres points, que l'interpénétration commence par les classes riches et éclairées. Pour des raisons, que nous essayerons d'expliquer ailleurs, il y a un élan qui oriente le groupement des Juifs de Tunisie (et d'ailleurs, à des degrés divers, la plupart des autres groupements nord-africains) vers un avenir européen. Un des résultats de cet élan à corps perdu vers cet avenir est la dépréciation de plus en plus grande du passé.

(1) Nous sommes tout de même loin de l'estimation de P. Lapie (« Les Civilisations Tunisiennes », p. 125) : « On estime à une dizaine seulement... le nombre des familles polygames. »

Mais il existe en même temps chez les Juifs de Tunisie la préoccupation de renouer avec la tradition. Il y a là une recherche d'unité et aussi, plus profondément, une réaction d'auto-défense de l'organisme social en question contre une assimilation trop brutale qui le ferait disparaître. L'Occident est considéré, d'une part, comme un idéal attirant qui oriente l'avenir et le développement du groupement et, en même temps, comme une influence qui gêne, ou tout au moins contraint, ce développement. L'Occident est admiré et copié et, en même temps, refusé. Et, pour le refuser, on revient à la tradition à laquelle on demande des raisons pour une position de refus. Mais le refus est étroitement lié à l'assentiment.

La défaveur de la polygamie participe donc d'une défaveur plus générale, celle du passé. Le costume a pratiquement disparu; le parler judéo-arabe, s'il est encore assez vivant, n'est plus employé commercialement et culturellement; la religion a beaucoup souffert dans sa forme rituelle comme dans sa spiritualité. Mais en étudiant la topographie sociale de ce comportement, nous avons vu que l'interpénétration commence par le haut. Ce sont les classes les plus élevées et les plus fortunées qui, grâce à leurs loisirs plus nombreux et à leurs relations, accueillent les premières, le plus profondément, la culture occidentale. Leur prospérité économique leur permet de payer à leurs enfants des études poussées; les membres des professions libérales et les intellectuels se recrutent en très grande partie dans les milieux riches. Cette liaison de la culture et de l'économie est encore très profonde et très apparente; les titres universitaires signifient en général l'origine économique prospère du titulaire. La culture n'a pas atteint cette espèce d'autonomie, au moins apparente, qu'elle a souvent, en particulier dans les grandes villes d'Occident, vis-à-vis de la condition sociale des gens cultivés et du rendement économique de leurs activités.

Ainsi, l'interpénétration est affaire de culture et la culture est conditionnée par l'économie. L'économie, qui était une condition positive de la polygamie, en devient, par l'intermédiaire de la culture occidentale, une condition négative. Il y a là un remarquable renversement de la valeur d'un phénomène. Les premiers renseignements sur la polygamie chez les Musulmans semblent confirmer cette conclusion. Chez les fonctionnaires, par exemple, il apparaît que le taux de polygamie est inversement proportionnel au rang. D'autre part, nous avons constaté qu'elle existe d'une manière notable chez les petits fonctionnaires musulmans (1/5 environ des polygames, dans un paquet de fiches sur lesquelles nous avons commencé à travailler, sont des cheminots). Pour ce dernier fait, on nous a proposé une explication, que nous ne donnons qu'avec réserves en attendant une vérification, mais qui semblait plausible : les allocations familiales dont jouissent les petits fonctionnaires. Mais si l'aisance économique favorise la polygamie, pourquoi, au contraire, cette institution recule-t-elle chez les plus favorisés ? C'est que, lorsque les conditions économiques atteignent un niveau plus élevé, il y a un facteur nouveau qui joue : l'interpénétration des civilisations.

A. MEMMI

Professeur de philosophie.